



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 4 juillet 2022, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 31.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 4 juillet 2022
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 6 juin 2022, et de la séance extraordinaire du 15 juin 2022.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources Humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Autorisation de signature – promesse d'achat
 - 8.3 Autorisation de signature – Convention d'aide financière PAVL 2022
9. Législation
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 1^{er} août 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-07-116



3. doption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 6 juin 2022, et de la séance extraordinaire du 15 juin 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 6 juin 2022, et de la séance extraordinaire du 15 juin 2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1re période de questions du public (questions générales)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions comme suit :

- Un citoyen rappelle aux membres du conseil l'entente entre la municipalité et la société d'histoire concernant le don du gazebo et demande si la municipalité prévoit en faire l'entretien bientôt, il serait judicieux de le peindre et faire les réparations nécessaires cette année.
- Il demande aussi un suivi concernant le terreau déversé sur la rue Main en avant de la rue du Golf.
- Un résident de la route 214/ chemin Victoria demande à la municipalité de faire des démarches auprès du MTQ en lien avec le nom historique de la route 214 soit le chemin Victoria.
- Une citoyenne commente qu'elle a entendu des commentaires négatifs concernant le journal de l'Image de Bury et que certains citoyens demandent à la municipalité de ne plus offrir de soutien financier à cet organisme. Madame espère que le conseil fera fi de ces commentaires et continuera de soutenir l'organisme qui selon elle offre une source bilingue fiable et appréciée d'information dans notre communauté.
- Un citoyen demande si le poste d'inspecteur sera affiché.
- Celui -ci questionne aussi pourquoi il est permis à un élu de siéger dans un comité tel que le comité éditorial du journal communautaire.
- Un résident demande au conseil s'il y aura une étude et/ou un rapport comptable pour déterminer si le marché public est un projet viable et si les résultats de cette étude ou rapport seront rendus publiques.
- Un résident demande au conseil si la municipalité paiera les frais encourus pour l'enfouissement de la renouée du japon.
- Monsieur s'interroge aussi sur la refonte des règlements d'urbanisme en lien notamment les consultations publiques.
- Un membre de l'audience demande pourquoi dans un contexte de grande pénurie de logements, est-ce que la municipalité garde un terrain vacant situé au 580 rue Main.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC), entre autres de sa visite chez RécupEstrie.

7. Rapports des comités

7.1 Administration



No de résolution
ou annotation

- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

2022-07-118

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 671 155.82 \$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 06-2022 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Autorisation de signature – promesse d'achat

2022-07-119

ATTENDU QU'un bâtiment commercial, matricule 2636 87 8370, pouvant abriter la caserne de pompier, est présentement disponible ;

ATTENDU QUE des modifications devront être apportées au bâtiment afin de le rendre conforme ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise la directrice générale Mme Louise Brière, à signer la promesse d'achat au montant de 325 000 \$.

QUE cette offre soit conditionnelle à l'obtention du financement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Autorisation de signature – Convention d'aide financière PAVL 2022

2022-07-120

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise la directrice générale Mme Louise Brière, à signer la convention d'aide financière, pour l'octroi d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

9. Législation

10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions comme suit :

- En lien avec l'item 105 de la liste des comptes est-ce qu'il y a eu parution d'une publication francophone?
- Pourquoi procède t'on maintenant à l'enregistrement des périodes de questions?
- Concernant les collectes des matières recyclables en lien avec la visite du maire chez RécupEstrie.

11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 24

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 1^{er} août 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro 2022-07-118, 2022-07-119.

Signé ce 5 juillet 2022.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2022-07-121